

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Procès de la «voiture brûlée» : l'incompréhension

Le verdict en première instance du procès dit de la «voiture brûlée» est tombé : les auteurs ont été condamnés à des peines inférieures aux réquisitions du parquet !

Le 18 mai 2016, en marge d'une manifestation contre la «haine anti-flics», un groupe d'individus agressait violemment deux policiers et mettait le feu à leur véhicule sérigraphié. Le verdict vient de tomber, décevant et surprenant à la fois...

Ainsi, la justice nous confirme que :

- ▶ participer à une manifestation interdite et violente ne coûte rien...
- ▶ attenter à la vie de policiers avec arme (même par destination), coûte bien moins cher que ce qui est annoncé dans le code pénal. En témoignent les « peines baudruches », qui se réduisent drastiquement dès que l'on retire le sursis, le temps de détention déjà effectué et les aménagements possibles pour le temps restant.

1560 policiers et gendarmes ont été blessés chaque mois en service en 2016 (chiffres ONDRP) ; 26 policiers et gendarmes sont décédés en 2016. Les agressions contre les policiers se multiplient et avec ce verdict en rien dissuasif, la défiance à leur rencontre a franchi un nouveau pas inexplicable.

La mise en place d'une police de sécurité du quotidien ne pourra s'accommoder davantage d'une tolérance vis-à-vis de tous ceux qui s'en prennent aux forces de l'ordre...

« A la loterie judiciaire, la vie d'un policier vaut à peu près autant que celle d'un chat. Cette hérésie est honteuse. »*

-Philippe Capon
Secrétaire général
UNSA Police

*procès de Farid Ghilas, condamné à un an de prison pour avoir jeté un chat contre un mur

*procès de Sébastien Lebras, condamné à deux ans ferme pour avoir mis le feu à son chat

Le 11/10/2017

Le langage de vérité

www.unsa-police.fr